

Agent de Prévention et de sécurité

Durée du stage : 31 h ou 24 si SST / PSC1 valide.

Nombre de stagiaires : 12 Maxi

Objectifs

Le Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P) garantit que l'Agent de Prévention et de Sécurité qui le détient maîtrise les connaissances juridiques et les savoir-faire de base dans les domaines suivants

- l'accueil et le contrôle d'accès,
- la surveillance générale,
- la sécurité technique et incendie,
- le secours et l'assistance aux personnes,
- respect strict de la déontologie des métiers de la sécurité.



Contenu de la formation

Cadre réglementaire et légal du métier.

- Accueil et contrôles d'accès.
- La prise en compte d'un poste de contrôle de sécurité.
- Protection du Travailleur Isolé (PTI – DATI).
- Les consignes.
- Le circuit de vérification.
- Maîtrise de la gestion des alarmes.
- Savoir-faire une remontée d'information (compte rendu, rapport d'évènement, main courante manuscrite et informatique).
- Technique d'information et de communication.
- La gestion des conflits / analyse de comportements / amélioration de son potentiel relationnel.
- Incendie.
- Risques majeurs.
- Initiation à l'habilitation électrique H0B0.
- Secours à personnes.
- Évènementiel.
- Inspection visuelle des sacs et bagages à main et notion de palpation de sécurité.
- Intervention.
- Gestion de la télésurveillance et vidéo.

Contrôle des connaissances

Épreuves : écrite (QCM) et pratique (rondes avec anomalies et sinistres).

L'examen se déroule devant un jury présidé par un gérant d'une société de sécurité et un chef de sécurité.